


| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre 24049 |
|---|--|----------------------------|

SEANCE du : **18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Thierry BAUDOUIN | Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Alain ROBIN |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Philippe ROBIN |
| Bérangère BAZANTAY | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15 |
| Florence BAZZOLI | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Véronique VILLEMONTAIX |
| Bruno BODIN | Pascale FERCHAUD | Jean-François MORIN | |
| Hélène BROSSEAU | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Pierre MORIN | |
| Pierre BUREAU | Pascal GABILY | Arnaud PRINTEMPS | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|--|---|
| Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD | Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15 | Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN |
| Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS | Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU | Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX |
| Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN | Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT | Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15 |

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistait également : Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances


Festival des Arts de la Rue (FAR) : demandes de subventions à l'Agglo2B, la Région Nouvelle Aquitaine et au Conseil Départemental

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

La Ville de Bressuire va organiser une 3^{ème} édition du Festival des Arts de la Rue (F.A.R) **les 5 et 6 juillet 2024**, des subventions sont sollicitées.

Le centre-ville, les places de Bressuire vont s'animer et se divertir pendant 2 jours avec des compagnies et artistes divers, ainsi qu'une valorisation des pratiques amateurs locales qui présenteront des spectacles de danse, de musique et d'arts visuels.

Un des axes forts du festival étant de mener des actions envers et pour tous les publics notamment des scolaires et en amont du festival, afin que celui-ci se transforme tour à tour de spectateur en acteur !

Ainsi, plusieurs actions vont être menées dans cet objectif :

- Des ateliers de sculptures sur pierre sur le thème des Jeux,
- L'accueil d'un sculpteur sur Bois Cédric Hennion,
- Des arts visuels avec des compagnies locales
- Ainsi que des spectacles qui seront proposés aux scolaires et au tout public.

Le budget global du Festival des Arts de la Rue 2024 est de 28 499.82 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** les subventions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_049-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2024
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **21 MARS 2024**

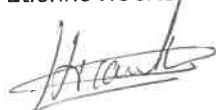
- **Auprès de la Région Nouvelle Aquitaine** dans le cadre du dispositif « Aide aux manifestations culturelles » à hauteur de 20 % du budget global du festival soit une demande de **5 700 € TTC**
 - **Auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres** dans le cadre du dispositif « Aide aux manifestations culturelles » à hauteur de 15 % du budget artistique du festival soit une demande de **2 800 € TTC**.
 - **Auprès de l'Agglo2b** à hauteur de **1 500 € TTC**.
- **D'APPROUVER** ces demandes de subventions
 - **D'AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_049-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024